

Le Conseil départemental propose

Missions de conseils préalables

Aux projets touristiques

Le Conseil Départemental des Vosges, dans le cadre de son Schéma départemental de développement touristique, a mis en place une mission de conseils préalables aux projets touristiques.



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un expert extérieur, pris en charge financièrement par le Conseil départemental des Vosges, est missionné pour vous guider dans vos choix et vous appuyer techniquement dans vos projets

5 DOMAINES D'EXPERTISE :

Aménagement des espaces intérieurs (organisation de l'espace, décoration, cheminements.....)

Aménagement des espaces extérieurs (stationnement, abords, signalétique, matériaux locaux.....)

Sites culturels : conseils pour des outils d'aide à la visite, amélioration de l'accueil

Promotion, communication, web

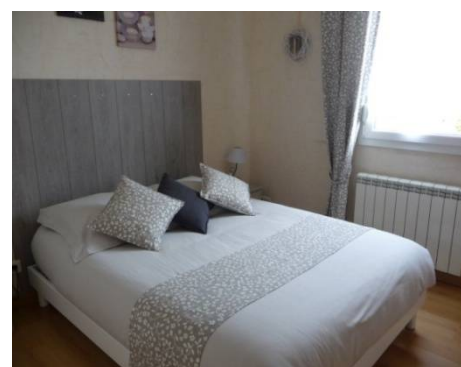
Marketing (clientèles, stratégies)



QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Tous les porteurs de projets publics ou privés en matière de :

- Hôtellerie,
- Hôtellerie de plein air,
- Meublés, chambres d'hôtes,
- Hébergements collectifs,
- Restauration,
- Sites de loisirs
- Sites culturels



COMMENT FAIRE ?.....

Dans sa mission de conseil et d'accompagnement, le Conseil départemental des Vosges est votre interlocuteur.

1. Remplir la fiche-besoins
 2. Visite de l'expert
 3. Restitution du conseil
- 1,5 mois

Contact :

Irène RIETSCH – Chargée de mission
Tél : 03.29.82.83.17 – mail : irietsch@vosges.fr

